



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du : Mardi 15 septembre 2026.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

55685333 - FC DECOPARIS 1 / CHATELET AS FC 3 du 19/09/2026 - R3/C

Reprise de dossier.

Ce match est reporté au 17/10/2026 en raison de l'indisponibilité du parc du Tremblay et de l'impossibilité d'inversion du match.

55685206 - BUTTES AUX CAILLES 1 / ELM LEBLANC FC 1 - du 26/09/2026 – R3/B

La Commission demande à l'équipe visiteuse si elle a la capacité d'accueillir cette rencontre à défaut la rencontre sera reportée au 17/10/2026.j

55685111 - PARIS UNITED ADD 1 / VITRY CA 1 du 26/09/2026 – R2/B

La Commission est toujours en attente du terrain de repli pour le club de PARIS ADDICT PHARMA.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF- ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

Nombre de clubs engagés 2026/2027 : 69.

1ER Tour (Tour de Cadrage) à jouer le 17/10/2026.

Tirage effectué par MM. Laurent LACOURT et Thierry DEFRANCE, membres de la Commission.

5 matches.

Les matches sont disponibles sur le site internet de la Ligue et dans Footclubs.

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre est automatiquement inversée.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge des 2 clubs par moitié.

Remplacement :

Dans cette épreuve et dans toutes les équipes, tout joueur remplacé ne peut en aucun cas être autorisé à participer de nouveau au jeu.